

**MESURES INCITATIVES À L'ÉTABLISSEMENT**  
**Municipalités de la MRC de L'Érable**

**ATTENTION** : Les présents renseignements sont mis à jour une fois par année. Pour plus d'information, nous vous recommandons de communiquer directement avec la municipalité ou l'organisme visé. Ces derniers se réservent le droit de modifier ou de mettre fin aux programmes offerts en tout temps.

<b>Municipalités</b>	<b>Références</b>	<b>Descriptions</b>
Inverness	<p>Monsieur Claude Bisson            Responsable du programme d'établissement            Comité de développement économique d'Inverness (CDEI)            Téléphone : (418) 453-2816            Courriel : <a href="mailto:cdei.inverness@gmail.com">cdei.inverness@gmail.com</a></p> <p>Municipalité d'Inverness            Madame Marie-Pier Pelletier            Téléphone : (418) 453-2512            Courriel : <a href="mailto:info@municipaliteinverness.ca">info@municipaliteinverness.ca</a></p>	<p>Le nouveau programme d'établissement du CDÉI vise maintenant davantage à aider la zone règlementée par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ce qui représente la zone villageoise. Les subventions offertes pour des rénovations ou une construction résidentielle ou commerciale sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une subvention de 3,5% du coût des travaux effectués (avant taxes) pour un maximum de 8 000\$.</li> <li>▪ Une aide financière allant jusqu'à 500\$ maximum pour la préparation de plans professionnels sur présentation de factures.</li> </ul> <p>Le programme incitera aussi les nouvelles constructions résidentielles et commerciales faites sur le territoire de la municipalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une subvention fixe de 5 000\$ sera offerte.</li> </ul> <p>Pour connaître les modalités du programme, consultez le site Internet de la municipalité au <a href="http://www.municipalite-inverness.com/programme-daide-a-letablissement/">http://www.municipalite-inverness.com/programme-daide-a-letablissement/</a></p>
Laurierville	<p>Monsieur Carl Laflamme, président            Comité de développement économique de Ste-Julie et de Laurierville            Téléphone : (819) 365-4646            Courriel : <a href="mailto:rgingras@laurierville.ca">rgingras@laurierville.ca</a></p>	<p>Le comité de développement économique de Ste-Julie-Laurierville verse un montant de 8 000 \$ pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale. Une aide à déterminer peut également être accordée pour les résidences multifamiliales.</p> <p>La municipalité possède des terrains résidentiels à vendre au prix de 0,50 \$ le pied carré.</p>

		<p>Au niveau commercial et industriel, une aide financière est possible, chaque demande étant évaluée séparément.</p>
<p>Lyster</p>	<p>Corporation de développement économique de Lyster (CDEL)  Madame Lise Bouchard, présidente  Téléphone : (819) 389-5878</p> <p>Municipalité de Lyster  Madame Suzy Côté  Téléphone : (819) 389-5787 poste 1  Courriel : <a href="mailto:scote@lyster.ca">scote@lyster.ca</a></p>	<p>Le programme de construction domiciliaire de la CDEL offre des subventions pour la construction de résidences neuves suivantes, sujettes à certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Construction unifamiliale : maximum 3000\$;</li> <li>b. Construction jumelée : maximum par unité 2000\$;</li> <li>c. Construction unifamiliale rue Huard : maximum 5000\$;</li> <li>d. Construction à logements locatifs : maximum par unité 2000\$;</li> <li>e. Construction unifamiliale avec logement intergénérationnel : maximum (unifamiliale) 3000\$ et maximum (logement) 2000\$;</li> <li>f. Construction appartements en copropriété divise : selon le cas;</li> <li>g. Ajout d'une surface habitable distincte en pieds carrés sur une propriété déjà existante : selon le cas.</li> </ul> <p>Pour connaître tous les détails du programme, consultez le site Internet de la municipalité au <a href="http://lyster.ca/cdel-corporation-de-developpement-economique-de-lyster/">http://lyster.ca/cdel-corporation-de-developpement-economique-de-lyster/</a></p> <p>De plus, il est possible que la Caisse Desjardins de L'Érable offre certains rabais ou avantages divers. La CDEL n'est pas responsable de ces programmes, mais vous invite à les contacter afin de vous informer de leurs politiques à ce sujet. Information au (819) 389-5777.</p> <p>La municipalité possède des terrains résidentiels à vendre au coût de 0,85\$/pi<sup>2</sup> incluant les services d'aqueduc et égout. Certaines conditions s'appliquent. Contactez la municipalité pour plus d'informations : 819 389-5787, poste 1.</p> <p>Pour voir les terrains résidentiels à vendre, consultez le site Internet de la municipalité au <a href="http://lyster.ca/programmes-offerts/acheteruneresidencealyster/">http://lyster.ca/programmes-offerts/acheteruneresidencealyster/</a></p>

Notre-Dame-de-Lourdes	<p>Jean-François Carrier, président Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes Téléphone : (819) 385-4315</p> <p>Sandie Roux, directrice générale Téléphone : (819) 385-4315 poste 4002 Courriel : <a href="mailto:info@municipalitelourdes.com">info@municipalitelourdes.com</a></p>	<p>Un montant de 2000 \$ est octroyé pour la construction d'une résidence unifamiliale.</p> <p>La municipalité offre présentement des terrains résidentiels au prix de 0,50\$/pi<sup>2</sup>.</p> <p><b>Achat d'une résidence et construction domiciliaire</b> Aux familles qui voudront faire l'acquisition d'une maison sur son territoire, la municipalité remettra un montant de 500 \$ par enfants de moins de 12 ans ainsi qu'une somme de 150 \$ pour chaque nouvelle inscription à l'école Notre-Dame et à l'école Centrale de Villeroy. Ces sommes sont également cumulatives aux subventions offertes par la municipalité (2 000 \$) et par Desjardins (jusqu'à 1 000 \$) pour une construction résidentielle unifamiliale ou bigénérationnelle. Un remboursement de taxe sera également accordé lors de la construction ou de la rénovation d'une maison bigénérationnelle. Des critères précis devront être respectés dans ce cas.</p> <p><b>Nouveau-nés et achat de couches lavables</b> Les nouveaux parents pourront maintenant bénéficier d'un remboursement de 125 \$ pour l'arrivée d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté. En abonnant leur enfant d'un an ou moins à la bibliothèque municipale, ceux-ci recevront une trousse bébé-lecteur. Dans un souci de protection de l'environnement, la municipalité encourage également ses familles à acheter des couches lavables en accordant une subvention de 200 \$ par enfant pour l'achat d'un minimum de 20 couches lavables neuves et de 100 \$ pour l'achat de la même quantité de couches lavables usagées.</p>
Plessisville (Paroisse)	<p>Madame Johanne Dubois, directrice générale Municipalité de la Paroisse de Plessisville Téléphone : (819) 362-2712 Courriel : <a href="mailto:info@paroisseplessisville.com">info@paroisseplessisville.com</a></p>	<p>Il n'y a aucune mesure incitative en cours présentement.</p>

<p>Plessisville (Ville)</p>	<p>Madame Justine Fecteau-Fortin, directrice du Service du développement durable et responsable de la Gestion du territoire  Ville de Plessisville  Téléphone : (819) 362-3284  Courriel : <a href="mailto:jffortin@ville.plessisville.qc.ca">jffortin@ville.plessisville.qc.ca</a>  Web : <a href="http://www.ville.plessisville.qc.ca">www.ville.plessisville.qc.ca</a></p> <p>Monsieur Alain Desjardins, responsable  Comité de promotion industrielle de la Zone de Plessisville  Téléphone : (819) 362-3288 poste 232  Courriel : <a href="mailto:adesjardins@ville.plessisville.qc.ca">adesjardins@ville.plessisville.qc.ca</a>  Web : <a href="http://www.ville.plessisville.qc.ca">www.ville.plessisville.qc.ca</a></p> <p>Monsieur Denis Beaudoin, commissaire au commerce pour Plessisville  Téléphone (819) 362-2333 poste 1231  <a href="mailto:dbeaudoin@commerce-plessisville.com">dbeaudoin@commerce-plessisville.com</a></p>	<p>Vente de terrains résidentiels à 3\$/pied carré, incluant les services.</p> <p>Construction et location de bâtiments à des fins industrielles.</p> <p>Mesure incitative spécifique au secteur commercial du centre-ville :</p> <p>Six mois de loyers gratuits (maximum 500\$ / mois) avec bail de trois ans.</p> <p>Aide financière pour travaux entrepris afin de revitaliser le centre-ville, au niveau commercial et résidentiel. 5 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Façades visibles de la rue ou d'un espace public</li> <li>• Enseignes commerciales</li> <li>• Terrasses commerciales</li> <li>• Stationnement à vocation majoritairement commerciale</li> <li>• Interventions embellissant le centre-ville (dissimule un conteneur, une hotte, etc.)</li> </ul> <p>NOUVEAUTÉ : Programme « Plessisville Habitation durable Plus » : <a href="http://www.habitationdurable.com/plessisville/">http://www.habitationdurable.com/plessisville/</a></p>
<p>Princeville</p>	<p>Monsieur Laurier Chagnon, président  Développement économique Princeville</p> <p>Pour information, contactez :  Monsieur Michel Carignan, directeur de l'urbanisme  Téléphone : (819) 364-3333, poste 3230  Courriel : <a href="mailto:m.carignan@villedepinceville.qc.ca">m.carignan@villedepinceville.qc.ca</a></p>	<p>Pas de facture surprise!  À Princeville, pas de facture surprise! Tous les services disponibles dans votre quartier sont inclus dans le prix de votre terrain (incluant l'asphalte). Bref, à Princeville, ce n'est pas compliqué!</p> <p>Un arbre avec ça! Nouveauté  En collaboration avec l'activité éducative Un arbre – Une vie, un arbre sera remis à chaque nouveau propriétaire inscrit au programme Avantage Princeville (hauteur approximative de 2,5 m).</p> <p><u>Subvention pour la construction d'une résidence :</u>  Une subvention représentant 5 % des achats de biens et services locaux, jusqu'à un maximum de 3000 \$;  Une subvention équivalant à 1 % du financement effectué à la Caisse Desjardins de L'Érable (maximum de 1500 \$);  Le remboursement d'un montant de 100 \$ par nouvelle</p>

		<p>police d'assurance habitation Desjardins sur la nouvelle propriété;</p> <p>Une gratuité d'un an sur l'assurance-vie épargne souscrite à la Caisse Desjardins de L'Érable pour chaque enfant de moins de 14 ans;</p> <p>La remise de 2 % au propriétaire occupant sur les matériaux achetés chez Desharnais Home Hardware pour la construction d'une résidence neuve;</p> <p>Une réduction de 15 % sur la location d'équipement chez Pro-Location (Lou-Tec) de Princeville;</p> <p>Un rabais de 10 % sur l'achat d'une tondeuse, d'un tracteur à pelouse ou d'une souffleuse à neige achetée chez Eugène Fortier &amp; Fils, jusqu'à concurrence de 300 \$;</p> <p>Un rabais de 15 % sur tous les articles de décoration intérieure et extérieure offerts à prix régulier à la Jardinerie Fortier;</p> <p>Conditions d'admissibilité :</p> <p>Établir sur le territoire de Princeville une résidence familiale principale neuve parmi les types suivants : Résidence détachée, résidence semi-détachée (jumelée), résidence de type maison en rangée, résidence de type condominium;</p> <p>Toutes les constructions doivent être érigées sur des fondations de béton;</p> <p>Pour être admissible, une maison mobile ou modulaire doit être neuve et érigée sur des fondations du même type qu'une résidence détachée;</p> <p>Seul le propriétaire occupant est admissible à la subvention;</p> <p>Seuls les achats effectués auprès de commerçants de Princeville seront considérés;</p> <p>Le permis de construction devra avoir été émis en 2019;</p> <p>Tous les rabais et subventions seront accordés selon les montants avant taxes et valides pour un an suivant l'émission du permis de construction;</p> <p>Sont exclus du programme :</p> <p>Les cas de remplacements attribuables à un sinistre ou à une expropriation</p> <p>Les résidences secondaires</p> <p>Les cas de transformations et de rénovations majeures</p> <p>Le prix du terrain est exclu du calcul des subventions et rabais applicables</p>
--	--	---

		<p>Le formulaire de demande de subvention ainsi que les documents requis devront être déposés au bureau de l'hôtel de ville de Princeville.</p> <p>Le remboursement de la subvention se fera après réception du formulaire et vérification de l'admissibilité.</p> <p>Cette politique remplace toute subvention antérieure.</p> <p>Pour plus d'information :  Développement Économique Princeville  Laurier Chagnon, président  <a href="mailto:chagnonl@videotron.ca">chagnonl@videotron.ca</a></p>
Saint-Ferdinand	Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE Tél. : (418) 423-5620	<p>Les mesures incitatives du CDPE sont réparties en quatre volets distincts, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone industrielle du 6e Rang appartenant à la municipalité;</li> <li>• les constructions ou les travaux majeurs de rénovation dans les secteurs industriel, commercial et touristique;</li> <li>• le secteur touristique;</li> <li>• le secteur résidentiel.</li> </ul> <p>Pour connaître l'ensemble des modalités du programme :  <a href="https://www.stferdinand.ca/aide-financiere">https://www.stferdinand.ca/aide-financiere</a></p>
Saint-Pierre-Baptiste	Monsieur Marc Fournier, directeur général et agent de développement Comité de loisirs et de développement de St-Pierre-Baptiste Téléphone : 418 453-2137 Courriel : <a href="mailto:agente.dev@saintpierrebaptiste.qc.ca">agente.dev@saintpierrebaptiste.qc.ca</a>  Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste Téléphone : 418 453-2286 Courriel : <a href="mailto:info@saintpierrebaptiste.qc.ca">info@saintpierrebaptiste.qc.ca</a>	Programme de développement résidentiel : <p>Un montant de 9 000 \$ à raison de 3 000 \$ par année sur une période de trois ans est octroyé pour une construction neuve de résidence permanente de 4 logements et plus, raccordée au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité.</p> <p>Un montant de 3 000 \$ à raison de 1 000 \$ par année sur une période de trois ans est octroyé pour une construction neuve de résidence permanente raccordée au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité.</p>

		<p>Un montant de 1 000 \$ à raison d'un seul versement pour une construction neuve de résidence permanente dans la municipalité non raccordée au réseau d'aqueduc et d'égout.</p> <p>Un montant de 500 \$ à raison d'un seul versement pour une famille ayant des enfants de moins de 12 ans qui fait l'acquisition d'une résidence permanente existante dans la municipalité qu'elle soit raccordée ou non au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Advenant une garde partagée, les enfants d'âge scolaire doivent fréquenter l'école primaire de la municipalité.</li> <li>- Une famille déjà résidente de la municipalité qui déménage dans une autre maison de la municipalité est admissible à la bonification.</li> </ul>
Sainte-Sophie-d'Halifax	Madame Martine Bernier, directrice générale Municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax Téléphone : (819) 362-2225	Il n'y a aucune mesure incitative en cours présentement.
Villerooy	Madame Sylvie Côté, responsable Corporation de développement économique de Villerooy Téléphone : (819) 385-4605 Courriel : <a href="mailto:info@municipalite-villerooy.ca">info@municipalite-villerooy.ca</a>	Un montant unique de 3 000,00 \$ ainsi que douze (12) mois d'exemption de taxes foncières pour chaque nouvelle construction résidentielle d'une valeur imposable égale ou supérieure à 75 000,00 \$ sur son territoire.

Dernière mise à jour : Mai 2019